



Cahier des charges pour les entreprises désireuses de participer à la promotion de la vaisselle réutilisable auprès des restaurateurs et des établissements de take away du canton de Genève

Chaque prestataire de solution de vaisselle réutilisable est invité à participer à la promotion de la vaisselle réutilisable auprès des restaurateurs et des établissements de take away du canton de Genève dès lors que,

la solution de vaisselle réutilisable :

- Propose des contenants réutilisable répondants aux exigences et recommandations cantonales concernant la sécurité alimentaire (ordonnance fédérale sur les matériaux et objets, matériaux à base de styrène, présence de phtalates, de bisphénols, migration du contenu dans les aliments,)
- Intègre la livraison, le remplacement et la fin de vie des contenants réutilisables. Ainsi la solution de vaisselle réutilisable doit s'assurer que les contenants en fin de vie sont valorisés en respectant les principes de l'économie circulaire.
- Accompagne le restaurateur et/ou l'établissement proposant du take away dans sa transition de la vaisselle jetable vers la vaisselle réutilisable : disponibilité de la personne de contact, formation du personnel
- Donne de la visibilité aux restaurateurs adhérents à travers les outils de communication numériques (site internet, application mobile, ...).

L'entreprise peut fournir les attestations prouvant la bonne gestion économique et sociale de son entreprise.

- Copie de l'extrait du registre du commerce, preuve de l'inscription sur un registre professionnel reconnu officiellement en Suisse ou copie du diplôme professionnel d'une école suisse ou jugée équivalente.
- Attestation d'assurance vieillesse et survivants (AVS ou équivalent)
- Attestation d'assurance invalidité (AI ou équivalent)
- Attestation d'assurance perte de gain (APG ou équivalent)
- Attestation du paiement des cotisations chômage
- Attestation du paiement des allocations familiales
- Attestation du paiement de la prévoyance professionnelle (LPP ou équivalent)
- Attestation d'assurance-accident (SUVA ou équivalent)
- Attestation du paiement de l'impôt à la source pour le personnel étranger ou du fait que soumissionnaire n'a pas de personnel soumis à cet impôt

L'ensemble des attestations peut être remplacé par une attestation unique « multipack » délivrée par un organisme officiel accrédité

En cas de questions, remarques ou commentaires merci de nous écrire à l'adresse suivante eco21.vaisselle-reutilisable@sig-ge.ch